



CLIM REVERSIBLE NE FONCTIONNE PLUS DEPUIS 3 ANS . QUE FAIRE?

Par **MULB**, le **03/08/2022** à **11:40**

Je suis propriétaire dans une copropriété d'un T2 que je loue . La copropriété est desservie par 3 groupes de clim réversible. Or ,le groupe qui dessert monT2 ne fonctionne plus depuis 3 ans.Inertie complète du syndic, du conseil syndical . Ils ont missionné une entreprise qui est incapable d ' effectuer la réparation. Depuis 2 ans j ' ai payé au syndic la totalité de ma quote-partpour que la société règle le problème. Donc mon locataire doit se chauffer avec un chauffage d 'appoint et supporter une chaleur insupportable l ' été car le T2 est exposé plein SUD en centre ville. Ce T2 est invendable et inlouable si mon locataire le quitte. QUE FAIRE?__

Par **Supprimé**, le **03/08/2022** à **14:00**

Bonjour,

Est-ce une installation collective ou individuelle ? Est-ce un contrat d'entretien collectif ? mutualisé ?

En attendant vous pouvez mettre en demeure le syndic de faire réparer, au besoin par une autre société.

Par **Pierrepauljean**, le **03/08/2022** à **16:17**

bonjour

vous dites ".Inertie complète du syndic, du conseil syndical . " : qu'avez vous fait en votre qualité de copropriétaire?

avez vous adressé un courrier de MED au SDC c/o le cabinet de syndic de faire procéder à la remise en état de cet appareil ou à son remplacement ?

Par **MULB**, le **03/08/2022** à **20:24**

En ma qualite de coproprietaire , j ai demande au syndic de faire son travail, ce pour quoi je le retribue;

Par **Marck_ESP**, le **03/08/2022** à **21:18**

Bonjour supprime.

"Est-ce une installation collective ou individuelle ? "

Réponse dans le sujet

"La copropriété est desservie par 3 groupes de clim réversible"

Par **Pierrepauljean**, le **03/08/2022** à **21:25**

si vous pouviez nous expliquer vos démarches...

avez vous adressé un courrier en RAR de MED ?

avez vous contacté le CS ?

en tant que copropriétaire, vous pouvez aussi contacter une entreprise spécialisée, lui demander détablir un devis soit de réparation soit de remplacement

ensuite vous adressez un courrier en RAR de demande de mise à l'ODJ d'une résolution en rédigeant le texte de la résolution, le projet de résolution ...et en joignant le devis

Par **MULB**, le **04/08/2022** à **08:22**

Bonjour ,

J 'ai contacte la plusieurs reprises le syndic , le conseil syndical . Le CS affirme qu ' il va contacter le syndic . Ce dernier ne repond meme pas a mes mails . Il me reste l 'assignation.

Par **Pierrepauljean**, le **04/08/2022** à **14:50**

l'avez vous fait par courrier RAR sous forme de MED ?